

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**
M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

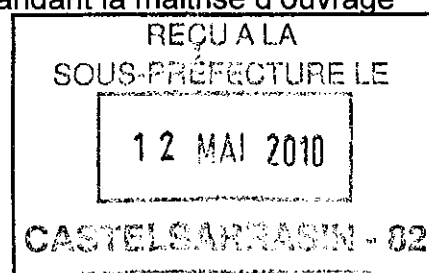
Rapporteur : Mme CASTRO

08 – 06 mai 2010

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MOISSAC ET LA CAF POUR LE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CENTRE SOCIAL SUITE AU SINISTRE LIE A
LA SECHERESSE DE L'ANNEE 2003**

Vu l'acte notarié en date du 1^{er} et 25 juin 1976 portant bail emphytéotique de 99 ans d'un immeuble situé 14 avenue du Dr ROUANET au profit de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne.

Vu le courrier en date du 27 mai 2009 de la CAF demandant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux



Vu le courrier en date du 18 décembre 2009 de la ville de Moissac portant accord de principe à ce que la CAF de Tarn et Garonne soit maître d'ouvrage des travaux de reprise en sous œuvre du centre social du Sarlac sous réserve d'une délibération en ce sens du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

ACCEPTTE que la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne soit maître d'ouvrage des travaux de reprise en sous œuvre par micro pieux relatifs au sinistre sécheresse,

APPROUVE les termes de la convention à venir entre la ville de Moissac et la Caisse d'Allocations familiales de Tarn et Garonne relative au financement des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer



Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

